République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à La Salvetat sur Agoût

Séance du mardi 06 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 29

Secrétaire de séance : Jean-Christophe MIALET

L'an deux mille dix-sept et le six juin, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Sont présents: Max ALLIES, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Francine BLAVY, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Carole CALAS, Serge CAZALS, Hugues DELORI, Pierre ESCANDE, Thibault ESTADIEU, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacky GOUT, Marie-Hélène GUILLOT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE, Marie-Claude STAVROPOULOS, Daniel VIDAL

Pouvoirs : Isabelle BARTHEZ par Jean-Christophe MIALET, Bernard ROUMESTANT par Daniel VIDAL, Sylvie SOLOMIAC par Jérôme BOUSQUET, Armelle VIALA par Christian BARDY

Suppléés : Marie CASARES par Jacky GOUT, Dominique VISTE par Roger NEGRE

Excusés : Jean-Jacques BARTHES, Alexis BENAMAR, Jacques CALVET, Pascal COUSTURIER

Absents : Claude ANINAT

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. PRESENTATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Par Natalie ROUBEAU-BASCOUL, agent d'accueil de la MSAP de Lacaune
Information du Conseil

2. CONVENTIONS DE PARTENARIAT DE LA MSAP

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport du Président qui indique que suite à la fusion et à la labellisation de la MSAP en décembre 2015, toutes les conventions de partenariat ont été renouvelées.
Les partenaires sont les suivants :

- Opérateurs nationaux : CPAM, MSA, CAF, Pôle Emploi, CARSAT
- Opérateurs locaux : Pôle solidarité de la Maison du Département, MCEF de Castres, GRETA Midi Pyrénées Nord , Chambre d'agriculture 81, RSI, La Ligue contre le cancer, Familles rurales, Mission locale, Adeca 81, Cap emploi, Adil 81, CIBC, AFPA, Présence verte, Centre d'examen de Santé de la CPAM, Médecine du travail du CDG 81, SOLIHA
- Autres partenaires : cabinet d'ostéopathie d'Alban, cabinet de sophrologie de Murat, Manpower, Oxygène, Randstad, CRITT, Axe travail temporaire, API Alternatives, Laser Emploi 81, Centre médico-psychologique Enfants de Bon Sauveur, Maisons claires

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions avec ces partenaires.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

3. DESIGNATION D'UN REFERENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MSAP

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique que pour faire le lien avec la Préfecture du Tarn, il convient de définir un élu référent de la MSAP en plus du Président.
Le bureau propose Marie-Claude STAVROPOULOS.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

4. PLAN DE FINANCEMENT POUR AMELIORER L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MSAP

Ajourné

5. ABONNEMENTS AU RESEAU DE CHALEUR TRIFYL MAISON DE RETRAITE, SALLE DE SPORTS ET SALLE DE SPECTACLE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Serge CAZALS qui indique que par délibération en date du 21 septembre 2016, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune a confié la construction et la gestion du réseau de chaleur de Lacaune à Trifyl. Les travaux vont débuter à l'automne.
Dans le projet, les équipements communautaires suivants doivent être branchés sur le réseau de chaleur : maison de retraite St Vincent de Paul, salle de sport (en construction) et le pôle culturel (en projet).
Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer les polices d'abonnement relatives à ces équipements.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

6. PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Jacky GOUT qui indique qu'il est proposé que la Communauté de Communes rembourse aux communes leur contribution au Parc Naturel régional du Haut Languedoc.
La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc prenait déjà en charge ces contributions pour ses communes membres.
Les communes émettent le mandat pour le paiement de la cotisation et ensuite elles émettent un titre de recettes à la Communauté de Communes pour le remboursement de la contribution.
Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'autoriser la prise en charge des cotisations des communes au PNR HL,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 28
Pour : 28

7. MODIFICATION DES STATUTS DU PETR HAUTES TERRES D'OC

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui indique que :
Vu le courrier du 13 mars 2017 de la Préfecture du Tarn,
Vu la délibération prise en comité syndical du 18 avril 2017 annulant l délibération n°2016-31 portant sur la modification des statuts du PETR,
Il est proposé à l'assemblée de modifier ainsi les statuts du PETR :
"2a : Constitution
Le pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc contribue au développement et à l'aménagement du territoire, dans le périmètre délimité par les EPCI qui le composent :

- *Communauté de Communes des Monts de Lcaune et de la Montagne du Haut Languedoc,*
- *Communauté de Communes Sidobre - Vals et Plateaux.*

6a : Représentation

Chaque EPCI membre du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc disposera de 9 sièges de délégués titulaires et 9 sièges de délégués suppléants.
En cas d'égalité des voix, la voix du Président sera prépondérante.
Article 7 - Le Bureau
Le Comité Syndical élit, après chaque renouvellement électoral des Conseils communautaires composant le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, un Bureau composé de 6 membres (3 par EPCI) dont un Président et un vice-Président."
Les autres articles sont inchangés.
Il est demandé au Conseil d'approuver les statuts tels qu'indiqués ci-dessus.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

8. CREATION DE L'EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL) HAUTES TERRES D'OC

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Monsieur Hugues DELORI qui indique que considérant le courrier de Monsieur le Préfet de région en date du 22 décembre 2016 indiquant la nécessité pour les communautés de communes souhaitant créer un EPFL d'exercer la compétence d'élaboration d'un programme local de l'habitat,
Vu l'arrêté portant modification des compétences de la Communauté de Communes Sidobre Val d'Agoût Vals et Plateaux des Monts de Lacaune en date du 18 avril 2017,
Vu l'arrêté portant modification des compétences de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc en date du 8 août 2016,
Vu le projet de statuts tel que joint en annexe,
Considérant que la solution d'un rattachement d'office à l'EPF régional ne correspond pas aux spécificités de notre territoire situé, pour sa quasi-totalité en zone de montagne et dont les problématiques sont très différentes de celles des agglomérations,
Considérant la délibération du Pôle Territorial des HAUTES TERRES D'OC en date du 3 août 2016,
Considérant les habitudes de coopération des collectivités qui composent le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc notamment pour l'élaboration du SCoT,
Considérant la problématique liée au logement dans les bourgs centres,
Considérant la problématique majeure du foncier agricole sur les communes de Fontrieu, le Masnau Massuguiès, Montfa, Cambounés, St Germier, Saint Jean de Vals et Saint-Salvi de Carcavès,
Dans l'optique de l'aménagement de son territoire et considérant les besoins spécifiques des Hautes Terres d'Oc, notamment :

- Les besoins liés à la requalification des centres-bourgs en ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, la création de logements, de services, l'aménagement urbain,
- Les besoins en zones d'activité pour permettre le développement des filières spécifiques des Hautes Terres d'O : l'agroalimentaire, le travail du granit, l'exploitation et la transformation du bois, le textile, les entreprises du domaine social,
- Les besoins en termes de terres agricoles pouvant favoriser l'installation d'agriculteurs et la reconquête de terres en friche,
- Les besoins en termes de ressource forestière afin de pouvoir fournir les scieries dont une de taille européenne, les besoins en termes de regroupements forestiers,
- Les opportunités liées à des espaces d'intérêt patrimonial et touristique,
- Les opportunités d'acquisition d'espaces naturels pouvant résoudre des problèmes de fermeture de paysage,

En accord avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux qui constituent avec la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, et en cohérence avec les périmètres de regroupement proposés par les SDCI du Tarn et de l'Hérault,
Il est proposé au Conseil :

- de créer un Établissement public foncier local à l'échelle des Hautes Terres d'Oc conformément aux statuts joints en annexe,

- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents

Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

9. AVIS SUR LE PROJET D'EPF REGIONAL OCCITANIE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Michel FARENC qui indique que :
Vu lettre de Madame la Présidente de la Région Occitanie en date du 29 mars 2017 demandant à la communauté de communes de se prononcer sur le projet de création d'un Établissement Public Foncier d'Occitanie,
Considérant la délibération de la CCMLMHL portant réponse négative au courrier du 3 janvier, reçu le 8 janvier, de Monsieur le Préfet de région soumettant pour avis de la communauté de communes le projet de décret modifié pour la création de l'établissement public foncier Occitanie.
Considérant que la solution de rattachement d'office à l'EPF régional ne correspond pas aux spécificités de notre territoire situé pour la totalité en zone de montagne et dont les problématiques sont très différentes des agglomérations,
Considérant les habitudes de coopération des collectivités qui composent le PETR des Hautes Terres d'Oc notamment pour l'élaboration du SCOT,
Considérant les besoins spécifiques des Hautes Terres d'Oc dans l'optique de l'aménagement de notre territoire de montagne, notamment :

- Les besoins liés à la requalification des centres bourgs en ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, la création de logements, de services, l'aménagement urbain,
- Les besoins en zones d'activité pour permettre le développement des filières spécifiques des Hautes Terres d'Oc : l'agroalimentaire, le travail du granit, l'exploitation et la transformation du bois, le textile, les entreprises du domaine social,
- Les besoins en termes de terres agricoles pouvant favoriser l'installation d'agriculteurs et la reconquête de terres en friche,
- Les besoins en termes de ressource forestière afin de pouvoir fournir les scieries dont une de taille européenne, les besoins en termes de regroupements forestiers,
- Les opportunités liées à des espaces d'intérêt patrimonial et touristique,
- Les opportunités d'acquisition d'espaces naturels pouvant résoudre des problèmes de fermeture de paysage,

Vu les délibérations pour la création d'un Établissement Public Foncier Local à l'échelle des Hautes Terres d'oc :

- du comité syndical du PETR des Hautes Terres d'Oc en date du 3 août 2016,
- de la communauté de communes « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » en date du 3 août 2016,
- de la communauté de communes « Montagne du Haut Languedoc » en date du 13 septembre 2016,
- de la communauté de communes « Sidobre – Val d'Agout » en date du 19 septembre 2016,
- de la communauté de communes « Monts de Lacaune » en date du 21 septembre 2016.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc en date du 23 mars 2017 portant avis sur l'EPF d'Occitanie,
Il est proposé au Conseil de donner un avis défavorable à notre intégration dans l'EPF régional Occitanie.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

10. VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE JB CAVAILLES A NAGES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard MAS qui indique que le 23 mars 2017, le conseil communautaire a délibéré les tarifs de location de la salle Jean-Baptiste Cavailles avec ceux des activités de la base du Laouzas et de Payrac.

Cette délibération a fait l'objet d'un modificatif pour enlever les tarifs de la salle JB Cavailles car ils ne sont pas soumis à TVA.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour ces tarifs, à savoir :

- Gratuit pour les manifestations non lucratives des associations du territoire
- 50 € : pour les manifestations lucratives des associations du territoire
- 100 € pour les autres

Il est demandé au Conseil de valider les tarifs de location de la salle Jean-Baptiste Cavailles.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 29

11. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE LACAUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROJET DE POLE CULTUREL (SALLE DE SPECTACLE, MEDIATHEQUE, LUDOTHEQUE ET BIT)

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'André CABROL qui indique que la Communauté de Communes envisage la création d'une salle de spectacle et du siège de l'office de tourisme communautaire sur la commune de Lacaune, à La Balme. Sur le même site, la Commune souhaite construire les locaux de sa nouvelle médiathèque-ludothèque. Le foncier sera mis à disposition par la Commune.

Pour optimiser le coût du projet, les 3 équipements vont être mutualisés dans le même bâtiment à construire. Pour cette opération, la Commune souhaite également réaliser des aménagements extérieurs (travaux VRD annexes).

Ainsi, la Communauté de Communes et la Commune ont décidé de conduire une seule et même opération, sous maîtrise d'ouvrage unique, comprenant la construction de la salle de spectacle, le siège de l'office de tourisme communautaire, la médiathèque-ludothèque et les travaux VRD « annexes ».

Ce dispositif, en simplifiant les procédures, permettra d'optimiser les moyens autant techniques que financiers ou humains. Par ailleurs, ce dispositif permettra d'optimiser la gestion, la planification et la sécurité du chantier, et ainsi la gêne pour les riverains.

Il est décidé que la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage unique du projet (la part financière de la partie « salle de spectacle et office de tourisme » étant plus importante que celle « médiathèque-ludothèque »).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 000 000 € HT. Il sera réparti entre la Communauté et la commune en fonction du coût de chaque partie du programme. Les parties communes du bâtiment seront réparties au prorata des surfaces.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lacaune pour cette opération.

André CABROL fait remarquer qu'il n'est pas d'accord sur l'implantation de l'Office de Tourisme sur le site de la Balme et que c'est la raison pour laquelle il s'abstient.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 28
Abstention : 1

VOIRIE

12. DEMANDE DE SUBVENTION FDT CD TARN POUR LE PROGRAMME "VOIRIES 2017"

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-Françoise MONDEME qui indique que le Conseil Départemental du Tarn a notifié à chaque Commune Tarnaise et à la Communauté de Communes les informations relatives à la dotation 2017 au titre de la voirie d'intérêt local (FAVIL).
Le montant global affecté au canton et les taux applicables à chaque commune restent inchangés.
En parallèle, et suite à ce courrier, il a été décidé en bureau de transférer la quote part de chaque commune à la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.
Le plan de financement des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn) est le suivant (Hors Lacaune qui ne peut prétendre au FAVIL) :

DEPENSES	
Commune	Montant estimatif (€HT)
ANGLES	60 000
BARRE	30 000
BERLATS	8 000
ESCROUX	20 000
ESPERAUSSES	10 000
GIJOUNET	4 700
LAMONTELARIE	40 000
MOULIN MAGE	30 000
MURAT SUR VEBRE	30 052,50
VIANE	60 500
TOTAL	293 252,50

RECETTES	
Subvention FAVIL (CD81)	123 826 €
Autofinancement	169 426,50 €
TOTAL	293 252,50 €

Elle demande aux membres du Conseil :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 29
Pour : 28
Abstention : 1

Arrivée d'Isabelle BARTHEZ

DECHETS

13. MODIFICATION DES STATUTS DU SMDOB

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport d'Alain CABROL qui indique que par délibération n°2017-03-01 en date du 27 mars 2017, le Comité Syndical du SMDOB a adopté la modification n°5 de ses statuts.

Il ajoute que par lettre en date du 26 avril 2017, son Président a consulté l'ensemble des membres adhérents sur cette modification.
Il donne, par conséquent, lecture des statuts modifiés et invite les membres présents à se prononcer.
La modification concerne la prise en compte des fusions des EPCI membres du SMDOB. Après modification, les membres sont les suivants :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
- COMMUNAUTE DE COMMUNES LE MINERVOIS SAINT-PONS ORB JAUR

Il demande au Conseil d'approuver les statuts tels qu'annexés à la délibération.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 25
Pour : 25

Arrivée de Marie-Claude STAVROPOULOS

FINANCES ET MARCHES

14. PROPOSITION DE LISTE DE CANDIDATS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Jacques FABRE qui indique que l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les Communautés de Communes relevant de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs.
Cette commission a été créée par délibération du 30 janvier 2017. Elle est composée de :
- le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

Le Conseil doit établir une liste de 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants.
Sur cette base, le Directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires.
Après consultation des communes membres et validation du bureau, il est proposé la liste suivante :
Président : Robert BOUSQUET, Président
Commissaires titulaires (20) :

- Francine BLAVY - Le Galinié - 81530 VIANE
- Jean-Paul ALLIES - 8 lot Baldy Moulinier - 34610 ST GERVAIS SUR MARE
- André RAMOND - Les Noisetiers - 34330 FRAISSE SUR AGOUT
- Alain BARTHES - Cantaussel - 81260 ANGLES
- Armelle VIALA - 28 Rue du Pioch - 81230 LACAUNE
- Carole CALAS - 29 Rue de Plein Soleil - 81230 LACAUNE
- Sylvie SOLOMIAC - Les Vidals - 81230 LACAUNE
- Alexis BENAMAR - Côte de Calmels - 81230 LACAUNE
- Michel VALETTE - Raffanel - 81230 LACAUNE
- Roland GAVALDA - Le Rieu - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- Marcel VERGNES - Les Vernets - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- Jacqueline GRANIER - Les Goursolles - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- Yvette FELMANN - Talpeyrac - 81530 GIJOUNET
- Alain CABROL - Rue Gustave Théron - 81320 NAGES
- Jean-Jacques BARTHES - Le Bourg - 81260 ESPERAUSSES
- Jacques MENDES - Compeyre - 34610 ROSIS

- Bernard MAS - Rue des Adrets - 81320 MURAT SUR VEBRE
- Bernard ARRIBAT - Le Moulin du Roc - 81230 MURAT SUR VEBRE
- Michel ROUANET - Lieu dit Trivalle - 81320 MOULIN MAGE
- Claude ANINAT - Gos - 81320 BARRE

Commissaires suppléants (20) :

- Claude MAURY - Le Bourg - 81530 SENAUX
- Marie-Françoise MONDEME - La Rabaudié - 81530 VIANE
- Marie-José BROUSSE - Lacapelle d'Escroux - 81530 ESCROUX
- Catherine ROLLET - Le Moulinas - 34330 FRAISSE SUR AGOUT
- Serge CAZALS - 43 lot le Salvan - 81260 ANGLES
- Michel FARENC - La Vitarelle - 81260 BERLATS
- Pierre CAURIER - 15 Rue du Saut - 81230 LACAUNE
- Elisabeth ALBERT - La Colombière- 81230 LACAUNE
- Béla HUBNER - Calmels - 81230 LACAUNE
- Bernard NICOL - 37 chemin départemental les Écluses - 34420 PORTIRAGNES
- Michel PONS - 4 Côte de Calmels - 81230 LACAUNE
- Jean-Christophe MIALET - Fontalbes - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- José COMMINGES - Le Rieu - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- Anne-Marie LAGOUTE - Montée du Brisaou - 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT
- Claude BOUSQUET - Rue du Centre - 81320 NAGES
- Roger NEGRE - Le Soulié-bas - 34330 LE SOULIE
- Pierre ESCANDE – Fréjereau - 81260 LAMONTELARIE
- Daniel VIDAL - Avenue du Languedoc - 81230 MURAT SUR VEBRE
- Jean-Louis RAZIMBAUD - Montégut - 81230 MURAT SUR VEBRE
- Marie CASARES - Rampe du Four banal - Le village- 34330 CAMBON ET SALVERGUES

Résultat du vote : Adopté
Votants : 26
Pour : 26

15. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LAMONTELARIE POUR LA MISE EN CONFORMITE AUX NORMES ELECTRIQUES DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Jacques FABRE qui rappelle aux membres du Conseil que le bureau du 31 mai a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant la mise en conformité aux normes électriques du clocher de l'Eglise sur la commune de Lamontélarié.
Il soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	%
Communauté de Communes (FDC)	2 014,67 €	50,00 %
Autofinancement communal	2 014,67 €	50,00 %
TOTAL	**4 029,34 €**	**100,00 %**

Il propose au Conseil de valider ce plan de financement et d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 2 014,67 € à la commune de Lamontélarié pour ce dossier.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

16. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LAMONTELARIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Christian BARDY qui rappelle aux membres du Conseil que le bureau du 31 mai a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant la mise en place d'un site internet

sur la commune de Lamontélarié.
Il soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	%
Communauté de Communes (FDC)	1 100,00 €	50,00 %
Autofinancement communal	1 100,00 €	50,00 %
TOTAL	2 200,00 €	100,00 %

Il propose au Conseil de valider ce plan de financement et d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 1 100,00 € à la commune de Lamontélarié pour ce dossier.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

17. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CAMBON ET SALVERGUES POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS DIVERS

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Carole CALAS qui rappelle aux membres du Conseil que le bureau du 31 mai a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant l'achat d'équipements divers sur la commune de Cambon et Salvergues.
Il soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	%
Communauté de Communes (FDC)	997,94 €	50,00 %
Autofinancement communal	998,12 €	50,00 %
TOTAL	1 996,06 €	100,00 %

Il propose au Conseil de valider ce plan de financement et d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 997,94 € à la commune de Cambon et Salvergues pour ce dossier.
Résultat du vote : Adoptée
Votants : 27
Pour : 27

18. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CAMBON ET SALVERGUES POUR LE CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DU PRESBYTERE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Jérôme BOUSQUET qui rappelle aux membres du Conseil que le bureau du 31 mai a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant le chauffage de l'appartement du presbytère sur la commune de Cambon et Salvergues.
Il soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	%
Communauté de Communes (FDC)	682,90 €	50,00 %
Autofinancement communal	682,90 €	50,00 %
TOTAL	1 365,80 €	100,00 %

Il propose au Conseil de valider ce plan de financement et d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 682,90 € à la commune de Cambon et Salvergues pour ce dossier.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 26
Pour : 26

19. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant		Chapitres Articles	Libellé	Montant	
16-16878	Remb emprunt MSA	+	10 000,00	13-1313-234	Aides privés OMPCA	+	63 000,00
204-20422234	Aides privés OMPCA	+	63 000,00				
517-2184-617	Mobilier handicapés vieillissants	+	25 142,00				
812-21534-812	Divers	-	35 142,00				
TOTAL		+	63 000,00	TOTAL		+	63 000,00

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant		Chapitres Articles	Libellé	Montant	
011-6156	Maintenance Grenke	+	3 423,00	73-73221	FNGIR	+	3 423,00
TOTAL		+	3 423,00	TOTAL		+	3 423,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

20. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques MENDES qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant		Chapitres Articles	Libellé	Montant	
51-2135-51	Rép Btech portail PFB (770) – réserve comp 1068	+	56 936,00	10-1068	Affectation résultats	+	57 233,87
16-165	Remb cautions sr Cofor, Marty, Cofor	+	414,00	16-165	Caution COFOR 34	+	116,13
TOTAL		+	57 350,00	TOTAL		+	57 350,00

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant		Chapitres Articles	Libellé	Montant	
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

21. REPARTITION DU FPIC 2017

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Max ALLIES qui indique que par courrier du 24 mai, reçu le 31 mai, la Préfecture du Tarn nous a notifié le montant et les modalités du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2017 sur notre ensemble intercommunal (=EI = communauté + communes).

Après examen, le bureau propose de choisir la répartition de droit commun, à savoir :

Répartition du FPIC entre la Communauté et les communes membres

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	- 355 987 €	+ 50 748 €	- 305 239 €
Part communes	- 281 259 €	+ 40 095 €	- 241 164 €
TOTAL EI	- 637 246 €	+ 90 843 €	- 546 403 €

Répartition du FPIC entre les communes membres

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Cambon-et-Salvergues	- 3 249 €	+ 497 €	- 2 752 €
Castanet-le-Haut	- 4 676 €	+ 1 381 €	- 3 295 €
Fraïsse-sur-Agoût	- 12 038 €	+ 2 049 €	- 9 989 €
Rosis	- 5 688 €	+ 2 327 €	- 3 361 €
La Salvetat-sur-Agoût	- 64 738 €	+ 4 869 €	- 59 869 €
Le Soulié	- 4 942 €	+ 1 401 €	- 3 541 €
Anglès	- 16 720 €	+ 4 294 €	- 12 426 €
Barre	- 5 780 €	+ 1 074 €	- 4 706 €
Berlats	- 2 988 €	+ 643 €	- 2 345 €
Escroux	- 1 782 €	+ 367 €	- 1 415 €
Espérausses	- 4 575 €	+ 1 260 €	- 3 315 €
Gijounet	- 3 622 €	+ 943 €	- 2 679 €
Lacaune	- 83 796 €	+ 6 883 €	- 76 913 €
Lamontélarié	- 4 003 €	+ 424 €	- 3 579 €
Moulin-Mage	- 6 811 €	+ 1 575 €	- 5 236 €
Murat-sur-Vèbre	- 24 405 €	+ 4 070 €	- 20 335 €
Nages	- 15 575 €	+ 2 818 €	- 12 757 €
Senaux	- 980 €	+ 258 €	- 722 €
Viane	- 14 891 €	+ 2 962 €	- 11 929 €
TOTAL	- 281 259 €	+ 40 095 €	- 241 164 €

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

22. INDEMNITE DU COMPTABLE

Reporté en juillet

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

23. MAINTIEN DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME "MONTS ET LACS EN HAUT LANGUEDOC EN CATEGORIE I"

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 août 2013 relatif au classement de l'office de tourisme des Monts de Lacaune en catégorie I,
Vu l'article 68-11 de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRE) du 7 août 2015 qui rend obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'OT » aux intercommunalités, au 1er janvier 2017,
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 août 2016 portant fusion de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc,
Vu la circulaire du 1er février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des offices de tourisme dans le contexte du transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme qui facilite le maintien du classement d'un office de tourisme lorsque sa structure est modifiée au travers d'une procédure simplifiée de maintien de classement,
Vu la délibération du 28 février 2017 du Conseil de Communauté approuvant la création de l'office de tourisme communautaire « Monts & Lacs en Haut-Languedoc » sous la forme d'une régie simple dotée de l'autonomie financière et adoptant ses statuts,
Il est demandé au Conseil :

- d'approuver :
  - L'engagement de l'office de tourisme « Monts & Lacs en Haut-Languedoc » dans la démarche de maintien de classement jusqu'à son échéance en date du 27 août 2018,
  - Le dossier complet de maintien de classement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents au maintien du classement de l'office du tourisme « Monts & Lacs en Haut-Languedoc ».

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

24. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLOT qui indique que cette convention définit les engagements réciproques de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme pour la période 2017-2019. Elle doit obligatoirement être validée par le conseil communautaire et le conseil d'exploitation avant le 28 juin 2017 pour maintenir le classement de l'Office de Tourisme.
Les objectifs de l'office de tourisme sont les suivants :

- Maintien du classement de l'office de tourisme et de la marque nationale Qualité Tourisme
- Suivi taxe de séjour
- Accueil et information
- Développement de l'activité touristique
- Promotion touristique
- Missions annexes : missions annexes de service public notamment celles d'agences postales intercommunales dans les bureaux d'Anglès, de Murat-sur-Vèbre et de Viane.

Les engagements de la Communauté de Communes sont les suivants :

- fournir les moyens matériels, humains et financiers nécessaires,
- accompagner l'Office de Tourisme dans sa démarche qualité.

Elle demande aux membres du Conseil d'autoriser Jean-Christophe MIALET, Vice-Président, à signer cette convention d'objectifs.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

25. CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME POUR LA BILLETTERIE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport d'André BACOU qui indique que pour que les bureaux d'information touristique puissent vendre des billets pour les manifestations organisées sur le territoire par les communes et les

associations, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes et l'organisateur pour chaque manifestation pour préciser notamment le prix des billets.
Pour faciliter le fonctionnement, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions. Le Président rendra compte auprès du Conseil des conventions signées.
Résultat du vote : Adoptée
Votants : 27
Pour : 27

26. REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE DE LA SALVETAT SUR AGOUT

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Pierre ESCANDE qui indique qu'il convient de délibérer le règlement intérieur de la piscine des Bouldouïres à La Salvetat-sur-Agoût.
Il est proposé au Conseil de reconduire le même règlement que celui instauré par la commune, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

27. VOTE DES TARIFS DU CENTRE DE BIEN-ETRE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique que le centre de bien-être ouvrira ses portes début juillet. Cyril GUILHOT, directeur de l'Espace des sources chaudes et du centre de bien être présente rapidement son fonctionnement.
Il est proposé au Conseil de voter les tarifs suivants :

CENTRE DE BIEN ETRE Proposition des Formules d'accès - Tarifs Unitaires - Services Inclus						
Durée	**Pass**	**Catégorie**	**Tarifs promotionnels**		**Tarifs pleins**	
			HT	**TTC**	**HT**	**TTC**
1h (1)	Essentiel (dernière heure)	Etudiant ou adulte	**8,33 €**	**10,00 €**	**10,42 €**	**12,5 €**
2h (1)	Source	1 adulte (18 ans)	**12,50 €**	**15,00 €**	**15,00 €**	**18 €**
	Bulle	1 étudiant présentation justificatif	**10,42 €**	**12,50 €**	**12,50 €**	**15 €**
	Duo	2 personnes*	**22,50 €**	**27,00 €**	**26,67 €**	**32 €**
	* Entrée supplémentaire	Etudiant ou adulte	**8,33 €**	**10,00 €**	**10,42 €**	**12,5 €**
30 min dépassement	Pour tout usager			4,17 € HT, soit 5 € TTC		
Location supplémentaire serviette				2,08 €HT, soit 2,5 €TTC		
Services Inclus	. Prêt d'une serviette pour les accés unitaire et abonnements horaire . Tisanerie, boisson chaude, boisson détoxifiante . Programme d'animation senteur des zones humide					
1	Décompte du temps dès le passage en caisse					

Proposition des Formules d'accés - Tarifs Abonnement horaire - Services Inclus					
Pass Détente (2)	**Tarifs Tva incluse**	**Coût horaire**		**Privatisation**	
20 hr (3)	**125 € HT, soit 150 €TTC**	7,5		**1 h* exclusivité**	250 € HT, soit 300 € TTC
				* quel que soit le nombre de personnes	
2	prévoir sur le règlement intérieur un accès limité à 2 hrs par accès le week-end en raison d'une FMI peu élevée/ illimité en semaine				
3	soit 3 hrs gratuites par rapport à 10 accès de 2 heures au plein tarif				

PROPOSITION TARIFAIRE DES SOINS				
SOINS	TYPE	DUREE	TARIFS	
			HT	TTC
Bains de Velours	Court	20 min	15 €	18 €
	Si couplé à un autre soin		12,5 €	15 €
Gommage avec application	Court	20 min	33,33 €	40 €
Modelage partiel (dos et jambes)	Court	40 min	50 €	60 €
Modelage partiel (dos ou jambes)	Court	25 min	41,66 €	50 €
Gommage/massage/modelage avec application de boue	Court	40 min	50 €	60 €
Coup d'éclat visage	Court	30 min	37,5 €	45 €
Soins visage aux huiles essentielles	Long	45 min	54,16 €	65 €
Soins anti-age visage	Long	60 min	62,5 €	75 €
Nettoyant visage	Long	60 min	62,5 €	75 €
Gommage/modelage	Long	60 min	66,66 €	80 €
Gommage/enveloppement/modelage	Long	75 min	79,16 €	95 €
Pierres chaudes	Long	60 min	62,5 €	75 €
Californien	Long	60 min	62,5 €	75 €
Holistique	Long	60 min	62,5 €	75 €
Reflexologie plantaire	Court	25 min	37,5 €	45 €
Reflexologie plantaire	Long	45min	50 €	60 €
Shiatsu	Court	25 min	37,5 €	45 €
Shiatsu	Long	50 min	54,16 €	65 €
Watsu	Court	25 min	37,5 €	45 €
Watsu	Long	50 min	54,16 €	65 €
Services inclus	. Accés Spa 1 hr offert à partir de 60 euros de soins . Prêt d'un peignoir			

Il est demandé au Conseil de valider les tarifs comme indiqué ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

28. CONVENTION AVEC LES PRESTATAIRES POUR LE CENTRE DE BIEN-ETRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique qu'une convention doit être signée avec les prestataires intervenant au centre de bien-être. Cette convention précise les engagements de la Communauté, les engagements du prestataire et définit le montant de la rétrocession versée pour chaque prestation encaissée.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec les prestataires intervenant au centre de bien-être.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

29. REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE BIEN-ETRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique qu'il convient de délibérer le règlement intérieur du centre de bien-être.

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur du centre de bien-être, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

30. INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR L4ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1er JANVIER 2017

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Roger NEGRE qui indique qu'en 2017, la taxe de séjour est perçue par la Communauté de Communes pour les communes de l'ex Monts de Lacaune et par les communes pour Anglès, Fraïsse-sur-Agoût, Lamontélarié et La Salvetat-sur-Agoût. Les autres communes n'avaient pas instauré cette taxe.

Il est proposé de délibérer pour instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble des communes de la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2018. Cette taxe sera au réel et perceptible toute l'année.

Les tarifs seront délibérés lors d'un prochain conseil en septembre (impérativement avant le 30 septembre).

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

31. CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE ROSIS POUR LE REMBOURSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE CATHY PAILHES AU SALON DE LA PÊCHE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Thibault ESTADIEU qui indique que jusqu'au 31 décembre 2016, la promotion du territoire sur les foires et salons était assurée par le Réseau touristique. Cette association n'existant plus, c'est la Communauté de Communes qui a repris ces actions de promotion.

En 2017, le premier salon était celui de la pêche. Il a eu lieu du 13 au 15 janvier à Clermont-Ferrand. C'est Cathy PAILHES de la commune de Rosis qui a représenté le territoire.

Il convient de rembourser à la commune de Rosis le temps de travail correspondant, soit 35 h, remboursé en fonction de son traitement de janvier.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

ELECTRIFICATION

32. PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME EP 2017 HERAULT

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jean-Christophe MIALET qui informe les membres du Conseil que le plan de financement prévisionnel suivant est proposé pour le programme Eclairage public 2017 Hérault :

	Montant HT	%
Hérault Energies	64 772,47 €	75 %
Autofinancement communauté de communes	21 590,82 €	25 %
TOTAL	86 363,29 €	100 %

Il demande aux membres du Conseil :

- de valider le programme,
- de valider le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux EP Hérault 2017,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

33. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORRÈZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS (SDEG), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZÈRE (SDEE) ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET)POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGIQUE

Le Conseil de Communauté,
Entendu le rapport d'Alain BARTHES,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le Code des marchés publics,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,
Considérant que la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel,
- de services d'efficacité énergétique.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur,
Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,
Considérant que la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,
Etant précisé que la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.
Au vu de ces éléments et sur proposition du Président, il est demandé au Conseil :

- d'adhérer au groupement de commandes précité pour :
  - l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel,
  - la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par le Président pour le compte de la Communauté de Communes dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- de prendre acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et ce sans distinction de procédures,

- d'autoriser le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,
- d'autoriser le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 27
Pour : 27

34. LES PROCHAINES DATES

Mardi 13 juin 18h à Lacaune : conseil communautaire spécial PLUi : débat du PADD
Mardi 20 juin à 17h30 à Lacaune : réunion du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme
Mercredi 21 juin à 10h à Lacaune : réunion sur le foncier et les biens vacants sans maître avec la SAFER et la SAFALT
Jeudi 22 juin à 20h30 à Lacaune : réunion publique sur le PLUi
Mardi 27 juin à 18h à Rieumontagné (salle JB Cavailles) : bureau.
Jeudi 29 juin à 9h30 à Brassac : bureau et comité syndical HTO
Jeudi 6 juillet à 18h à Lacaune : conseil communautaire
Mercredi 19 juillet à 9h (lieu à définir) : conseil de développement HTO

Le Président
Robert BOUSQUET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc